



**OIAC**

**Secrétariat technique**

Division de la coopération internationale et de l'assistance

S/858/2010

29 juillet 2010

FRANÇAIS et ANGLAIS seulement

**NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE**

**APPEL À CANDIDATURES POUR PARTICIPER À UN COURS SOUS-RÉGIONAL  
DE FORMATION À L'INTENTION DES FONCTIONNAIRES DES DOUANES  
DES ÉTATS PARTIES D'AFRIQUE CENTRALE ET DE L'OUEST SUR  
DES ASPECTS TECHNIQUES DU RÉGIME DES TRANSFERTS  
OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)  
13 – 16 DÉCEMBRE 2010**

1. Au nom de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et du Gouvernement du Burkina Faso, le Directeur général souhaite inviter les autorités nationales des États parties d'Afrique centrale et de l'Ouest à proposer des participants pour un cours de formation à l'intention des autorités douanières sur des aspects techniques du régime des transferts de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention"). Le cours de formation, qui se tiendra au Centre régional de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour l'Afrique centrale et de l'Ouest à Ouagadougou (Burkina Faso) du 13 au 16 décembre 2010, s'adresse aux fonctionnaires des douanes qui interviennent dans l'application de ce régime. Le cours de formation portera essentiellement sur la transmission de connaissances approfondies sur la Convention, notamment les dispositions du régime de transferts, afin d'améliorer la capacité des États parties participants à suivre les transferts des produits chimiques inscrits aux tableaux de la Convention.
2. La façon dont les autorités douanières traitent les produits chimiques inscrits a une incidence sur l'application pratique du régime des transferts de la Convention, et peut jouer un rôle décisif dans la réduction et dans l'élimination, à terme, des divergences entre les quantités de produits chimiques inscrits que les États parties importateurs et exportateurs ont déclarées pour un même transfert. Pendant ce cours, les États parties participants recevront des informations sur les sujets suivants :
  - a) un aperçu général de la Convention et de l'OIAC;
  - b) les droits et les obligations des États parties à la Convention;
  - c) le rôle des autorités nationales et l'efficacité de leur interaction avec les parties prenantes à la Convention;



- d) l'identification des produits chimiques pertinents à la Convention, y compris le Système harmonisé; les recommandations de l'OMD au sujet des produits chimiques inscrits et les changements qui pourraient être apportés au Système harmonisé;
  - e) les sources d'informations dont disposent les fonctionnaires et les laboratoires des douanes, comme le Guide OIAC des produits chimiques, la base de données en ligne des produits chimiques inscrits, la base de données analytiques centrale de l'OIAC et des sites web utiles;
  - f) des questions liées aux douanes, comme les divergences dans les déclarations de transferts des produits chimiques inscrits, les ports francs et les zones franches, l'évaluation des risques, les transbordements et les logiciels utilisés par les services douaniers;
  - g) les programmes de coopération internationale et d'assistance et le Programme OIAC de renforcement de la coopération avec l'Afrique.
3. L'objectif principal du cours étant que les services douaniers confrontent leurs expériences et bonnes pratiques, et afin de parvenir à la diffusion la plus large possible, aux participants, des informations qui seront communiquées lors du cours, chaque État membre est invité à désigner deux participants pour ce cours de formation : un participant du département correspondant des autorités douanières respectives de l'État partie qui s'occupe du contrôle des produits chimiques inscrits et un participant du programme/centre national de formation des douanes. À leur retour, les deux candidats désignés devront être en mesure de partager, au plan national, avec les autres fonctionnaires des douanes, les connaissances et informations qu'ils auront acquises pendant le cours.
  4. Les participants devront faire des exposés sur les différents sujets du cours et participer activement aux débats. Le programme provisoire du cours de formation figure à l'annexe 1 de la présente note.
  5. Le Secrétariat technique ("le Secrétariat") espère pouvoir parrainer jusqu'à deux représentants des autorités douanières de chaque État partie participant des deux sous-régions. Les femmes ayant les qualifications requises sont vivement encouragées à faire acte de candidature. Il convient de préciser pour chaque candidat proposé si le parrainage conditionne sa participation. Pour les participants qui seront parrainés, le Secrétariat défraiera le voyage, les repas ainsi que l'assurance médicale et paiera des indemnités limitées de subsistance afin de couvrir les frais divers. Le Secrétariat organisera et prendra également en charge l'hébergement des participants parrainés. Les participants parrainés qui n'ont pas l'intention de se prévaloir de l'hébergement qu'organiserait le Secrétariat sont invités à l'en informer le plus tôt possible afin d'éviter tous frais d'annulation. Le Secrétariat ne règlera pas le coût d'un hébergement qu'il n'aura pas organisé.
  6. Le voyage des participants parrainés sera organisé de la façon la plus économique possible. Le Secrétariat achètera les billets et les enverra aux participants. Ceux-ci ne pourront acheter leurs billets localement qu'avec l'autorisation expresse du Secrétariat, et pour autant qu'il en découle une économie supplémentaire pour le

Secrétariat. Pour maintenir les dépenses à un minimum, les participants arriveront **au plus tôt le dimanche 12 décembre 2010**, pour repartir **au plus tard le vendredi 17 décembre 2010**. Toute modification des dates d'arrivée ou de départ doit être approuvée par le Secrétariat. Le Secrétariat ne remboursera pas les dépenses sans rapport avec le cours de formation ou résultant de modifications non autorisées des plans de voyage. Les participants parrainés devront supporter tous les frais dus à des changements dont la responsabilité leur incombe – annulation comprise – dès lors que le Secrétariat aura acheté les billets. Les participants non parrainés devront organiser eux-mêmes leurs voyage et hébergement, bien que le Secrétariat puisse, sur demande, leur obtenir des tarifs préférentiels pour l'hébergement.

7. Avant de se rendre au Burkina Faso, les participants devront obtenir tous les visas nécessaires (y compris les visas de transit). Pour toute demande de visa d'entrée, ils devront produire à l'ambassade ou au consulat du Burkina Faso une copie de la lettre d'acceptation de l'OIAC.
8. Les travaux du cours de formation se dérouleront en anglais, avec interprétation vers le français. Tous les participants devront donc posséder une bonne maîtrise, à l'écrit et à l'oral, de l'une de ces deux langues.
9. Les autorités nationales intéressées sont invitées à remplir le formulaire de désignation reproduit à l'annexe 2 de la présente note, en prenant notamment soin de renseigner toutes les rubriques. Les formulaires remplis doivent être envoyés par la poste à la Directrice de la Division de la coopération internationale et de l'assistance, OIAC, Johan de Wittlaan 32, 2517 JR La Haye (Pays-Bas). Ils peuvent également l'être par télécopieur au +31 (0)70 416 3228 ou par courrier électronique ([ipb@opcw.org](mailto:ipb@opcw.org)). Ils doivent parvenir au Secrétariat **au plus tard le dimanche 26 septembre 2010**. Seuls les candidats retenus seront contactés. Les autorités nationales sont priées de noter que le Secrétariat n'acceptera aucune candidature qui serait transmise après cette date. Veuillez noter que pour être admis les participants devront produire une lettre d'acceptation de l'OIAC au moment où ils s'inscriront au cours de formation.
10. Des renseignements complémentaires sur le cours de formation peuvent être obtenus auprès de M. Bernard Amoh [téléphone : +31 (0)70 416 3376] ou de Mlle Floriane Leblond [téléphone : +31 (0)70 416 3224], Service d'appui à l'application de la Convention, Division de la coopération internationale et de l'assistance.

Annexes :

Annexe 1 : Programme provisoire

Annexe 2 : Nomination Form (Formulaire de désignation) (en anglais seulement)

**Annexe 1**

**COURS SOUS-RÉGIONAL DE FORMATION À L'INTENTION DES  
FONCTIONNAIRES DES DOUANES DES ÉTATS PARTIES  
D'AFRIQUE CENTRALE ET DE L'OUEST SUR  
DES ASPECTS TECHNIQUES DU RÉGIME  
DES TRANSFERTS  
OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)  
13 – 16 DÉCEMBRE 2010**

**PROGRAMME PROVISOIRE**

<b>Horaire</b>	<b>Activité</b>
<b><i>Lundi 13 décembre 2010</i></b>	
09:00 – 09:30	Inscription
09:30 – 10:00	Ouverture du cours de formation
10:00 – 10:30	<i>Pause</i>
10:30 – 11:15	Aperçu général de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques
11:15 – 11:45	Introduction à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)
11:45 – 12:30	État de l'application de la Convention
12:30 – 14:00	<i>Déjeuner</i>
14:00 – 14:45	Produits chimiques à contrôler en vertu de la Convention : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits chimiques visés par la Convention</li> <li>• Principales utilisations de quelques produits chimiques en rapport avec la Convention</li> </ul>
14:45 – 15:15	Dispositions de la Convention relatives aux transferts et commerce de produits chimiques inscrits en Afrique centrale et de l'Ouest
15:15 – 15:45	<i>Pause</i>
15:45 – 17:30	Exercice 1 : Discussions de groupes sur des scénarios d'importation et d'exportation
<b><i>Mardi 14 décembre 2010</i></b>	
09:00 – 09:30	Introduction à l'identification de produits chimiques en rapport avec la Convention
09:30 – 10:00	Identification de produits chimiques en rapport avec la Convention – le Système harmonisé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations actuelles de l'Organisation mondiale des douanes (OMD)</li> <li>• Amendements éventuels au Système harmonisé</li> </ul>
10:00 – 10:30	Identification de produits chimiques en rapport avec la Convention – le Guide OIAC des produits chimiques et la base de données OIAC en ligne des produits chimiques inscrits : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction</li> <li>• Démonstration</li> </ul>
10:30 – 11:00	<i>Pause</i>

Horaire	Activité
11:00 – 11:30	Identification de produits chimiques en rapport avec la Convention – autres outils d'information pour les fonctionnaires des douanes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Guide des douanes vertes<sup>1</sup></li> <li>• Brochure sur les produits chimiques les plus échangés</li> <li>• Sites web utiles</li> </ul>
11:30 – 12:00	Identification de produits chimiques en rapport avec la Convention – analyse de produits chimiques suspects : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse sur place</li> <li>• Rôle des laboratoires des douanes</li> <li>• Base de données analytiques centrale de l'OIAC</li> </ul>
12:00 – 12:30	Table ronde sur les problèmes d'identification de produits chimiques inscrits
12:30 – 14:00	<i>Déjeuner</i>
14:00 – 16:00	Exercice 2 : Identification de produits chimiques <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel sur le Guide des produits chimiques et la base de données en ligne des produits chimiques inscrits</li> <li>• Exercice pratique</li> </ul>
16:00 – 16:30	<i>Pause</i>
16:30 – 17:30	Problèmes communs qui se posent lors des déclarations d'importation et d'exportation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Divergences dans les déclarations d'importation et d'exportation en vertu de la Convention</li> <li>• Ports francs et zones franches</li> <li>• Transbordements et transits de produits chimiques</li> <li>• Envoi de produits chimiques : "pays d'origine" par opposition à "pays expéditeur"</li> <li>• Décision OIAC<sup>2</sup> sur les principes directeurs volontaires applicables aux importations et aux exportations</li> </ul>
<b><i>Mercredi 15 décembre 2010</i></b>	
09:00 – 09:45	Questions pratiques liées au contrôle du commerce chimique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution de licences d'importation/d'exportation</li> <li>• Évaluation des risques</li> <li>• Logiciels en lien avec les douanes</li> <li>• Contrôle des transbordements et des transits</li> <li>• Méthodes de contrebande/détournement de produits chimiques</li> </ul>

<sup>1</sup> Green Customs Guide to Multilateral Environmental Agreements (Guide des douanes vertes sur l'application des accords multilatéraux sur l'environnement), publication du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

<sup>2</sup> "Principes directeurs relatifs à la déclaration des données d'importation et d'exportation de produits chimiques des tableaux 2 et 3" (C-13/DEC.4 du 3 décembre 2008).

<b>Horaire</b>	<b>Activité</b>
09:45 – 10:15	Questions pratiques liées au contrôle du commerce chimique (suite) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études de cas</li> </ul>
10:15 – 10:30	<i>Pause</i>
10:30 – 12:15	Exercice 3 : Discussions de groupes sur les scénarios d'importation et d'exportation
12:15 – 13:15	Exercice 3 (suite) : Présentation des conclusions
13:15 – 14:30	<i>Déjeuner</i>
14:30 – 15:00	Exposé par le pays hôte sur ses mesures douanières nationales
15:00 – 16:00	Présentations par les participants, couvrant les mesures suivies par leurs propres services douaniers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures d'attribution de licences pour les produits chimiques inscrits</li> <li>• Identification des produits chimiques inscrits</li> <li>• Évaluation des risques et logiciels des douanes</li> <li>• Contrôle des transits et transbordements</li> </ul>
16:00 – 16:15	<i>Pause</i>
16:15 – 17:15	Présentations par les participants (suite)
<b><i>Jeudi 16 décembre 2010</i></b>	
09:00 – 09:45	Rôle de l'autorité nationale
09:45 – 10:30	Programmes de coopération internationale et d'assistance de l'OIAC
10:30 – 11:00	<i>Pause</i>
11:30 – 12:30	Programme OIAC de renforcement de la coopération avec l'Afrique
12:30 – 13:00	Conclusion du cours de formation; synthèse et évaluation

**Annex 2**

**SUBREGIONAL TRAINING COURSE FOR CUSTOMS OFFICIALS  
FROM CENTRAL AND WEST AFRICAN STATES PARTIES  
ON TECHNICAL ASPECTS OF THE TRANSFERS REGIME  
OUAGADOUGOU, BURKINA FASO  
13 – 16 DECEMBER 2010**

**NOMINATION FORM**

Please submit the completed form **by Sunday, 26 September 2010** to:  
The Director, International Cooperation and Assistance Division,  
OPCW Johan de Wittlaan 32, 2517 JR The Hague, the Netherlands  
Fax: +31 (0)70 416 3228; e-mail: [ipb@opcw.org](mailto:ipb@opcw.org)

**Please type or use BLOCK LETTERS.**

1.	Government body making the nomination	
2.	Family name of nominee*	
3.	First name(s)*	
4.	Date of birth	Day                      Month                      Year
5.	Citizenship	
6.	Gender**	Male <input type="checkbox"/> Female <input type="checkbox"/>
7.	Passport number	
8.	Date of issue	Day                      Month                      Year
9.	Expiry date	Day                      Month                      Year
10.	Place of issue	
11.	Position	
12.	Employer	
13.	Employer's address (Please do not give a post-office box number.)	Street
		Number                      Post code
		City
		Country
14.	E-mail address	
15.	Telephone numbers, (including country and city codes)	Home
		Work
		Mobile
16.	Fax numbers, (including country and city codes)	Home
		Work
17.	Has the nominee previously attended an OPCW course?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/> If so, when and where?
18.	Is sponsorship a condition for participation?	Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>

--- 0 ---

\* Please give the nominee's first and family names exactly as they appear in the nominee's passport.  
\*\* For this and all like items, please tick the appropriate box.